Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 8 (1870)

Heft: 3

Vorwort

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Huitième année. N° 3. Samedi 15 Janvier 1870.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 15 Janvier 1870.

Nous avons cherché à montrer, dans deux articles précédents [1], les raisons de justice qui militent en faveur de la réforme électorale dans le sens de la représentation proportionnelle, et les moyens proposés pour faire entrer cette réforme dans le domaine de la pratique. Nous avons fait voir que la commission législative neuchâteloise avait basé le système électoral sur le principe du *quotient*, tandis que l'association réformiste genevoise avait proposé le système plus simple, plus accessible à toutes les intelligences, de la *liste libre*. Il nous reste à compléter notre exposé, très succinct, par l'indication de quelques particularités de détail.

Dans l'un comme dans l'autre système, il n'y a pas d'élection complémentaire en cas de démission ou de décès d'un député. Lorsqu'un remplacement devient nécessaire, d'après le système de la liste libre, on déclare élu le candidat qui suit celui à remplacer, dans la liste qui avait provoqué l'élection de ce dernier. Si un candidat est élu par le fait de plusieurs listes, il y a lieu à désigner celle de ces listes dont il devient l'élu ; cela peut se faire par tirage au sort ou par le libre choix du candidat lui-même. Ce dernier moyen donne lieu à une critique très sérieuse. Un candidat élu par deux listes aura généralement une préférence marquée pour l'une d'entre elles ; il sera nécessairement tenté de se déclarer l'élu de la liste qui lui est le moins sympathique, afin de permettre à sa liste préférée d'avoir un député de plus, celui qui devra le remplacer.

Le système neuchâtelois est théoriquement plus complet ; il établit la pleine liberté de l'électeur. Mais son mécanisme plus compliqué ne permettra probablement pas de le réaliser de prime abord ; le système de la liste libre qui fait connaître très rapidement le résultat du scrutin, se présente d'une manière plus accessible. Quand le principe aura reçu son application, quand il ne sera plus discuté, il deviendra possible de le réaliser sous la forme la plus parfaite. Mieux vaut commencer par un système simple, quoique ne réalisant pas d'une manière absolue l'idéal désiré, que de compromettre une réforme bonne, juste, par la poursuite d'une application plus parfaite, mais plus difficile.

Le système de la liste libre est moins absolument vrai en ce sens qu'il engage les électeurs à voter d'après l'une ou l'autre des listes acceptées par le bureau électoral ; mais il présente immédiatement un correctif capital, puisqu'il permet à chaque électeur d'établir la liste de son choix. En supposant que tous les électeurs se réservent une entière indépendance, que tous confient au scrutin la liste qu'ils ont librement et personnellement élaborée, les députés seront choisis dans la liste libre seulement et leur élection aura lieu à la majorité relative. Mais comme ce cas ne se présentera jamais et qu'une minorité quelconque aura toujours la faculté de produire une liste de son choix, tous les groupes d'électeurs auront droit à la représentation, dans la proportion de leur force numérique.

Comme nous l'avons dit en commençant nos articles sur la réforme électorale : il se passera du temps avant que le canton de Vaud s'inquiète d'une manière sérieuse de cette question. La division du canton en 60 cercles électoraux se prête trop bien à la satisfaction des petites ambitions personnelles, en dehors de tout principe politique, pour que messieurs nos députés consentent, un assez grand nombre du moins, à modifier un état de choses qu'ils ne trouvent pas trop mauvais.

Un seul événement pourrait faire poser nettement la question : ce serait quelque crise sociale, une sérieuse manifestation des ouvriers voulant voter comme ouvriers, contre la bourgeoisie, petite ou grande. Nous sommes loin de vouloir leur contester ce droit, quoique nous croyions que dans notre pays il n'y ait pas précisément une *classe ouvrière*. Il n'est pas bien grand le nombre des familles vaudoises qui ne comptent pas des ouvriers, des *salariés*, dans leur sein. Grâce à la prépondérance de l'élément agricole dans le canton de Vaud, les intérêts sont si mélangés, qu'il nous paraît difficile de soutenir la thèse que, politiquement parlant, la population ouvrière se trouve sur un pied d'infériorité par rapport aux classes plus aisées. Quoi qu'il en soit, les agitations de l'extérieur peuvent se propager chez nous et opérer des scissions profondes là où nous ne voyons aujourd'hui que des nuances ; il importe de faire prévaloir la justice partout où elle se manifeste et le gouvernement d'un pays se sentira d'autant plus solide qu'il renfermera dans son sein les représentants du plus grand nombre possible des opinions qui s'y font jour. Mieux vaut étudier les questions quand elles peuvent être examinées calmement, sans passion et sans parti pris,

[1] 1869, n° 51, et 1870, n° 1.

que de se les laisser imposer, plus ou moins brutalement, sous la pression des événements.

Nous voudrions donc que dans notre pays, on examinât d'un peu près la réforme électorale ; que nos journaux politiques nous tinssent au courant des idées nouvelles qui se font jour dans les cantons voisins et que, par simple curiosité si l'on veut, on procédât à des expériences, à des simulacres de votations, comme on le fait aujourd'hui dans plusieurs localités du canton de Neuchâtel.

Que de difficultés qu'on déclare insurmontables et qui n'en sont plus quand on veut bien essayer de les vaincre. S. C.

Un des membres de la famille Dapples, de Lausanne, a bien voulu, sur notre demande, nous confier l'original du document qu'on va lire, en nous autorisant à le publier. Cette pièce est aussi curieuse par les souvenirs qu'elle rappelle d'une époque agitée et mémorable pour notre pays, que par l'acte de dévouement et de civisme du jeune citoyen à qui elle fut délivrée.

Retraçons en quelques mots la situation d'alors. — C'était en 1798. Le régime bernois perdait chaque jour son influence dans le Pays de Vaud, où les idées qui venaient de régénérer la France, s'emparaient de plus en plus des populations. Le mouvement révolutionnaire se manifestait dans les diverses villes de notre canton par la formation de comités patriotiques, qui expédiaient partout des émissaires pour stimuler les campagnards, dont plusieurs, redoutant une invasion étrangère et craignant pour leurs biens, n'acceptaient qu'avec répugnance les idées nouvelles et, dans de telles éventualités, préféraient rester attachés à l'ancien ordre de choses.

Le *Cercle des jeunes négociants*, de Lausanne (place de la Palud), lieu de réunion du comité des patriotes lausannois, devint le centre du mouvement. Une garde nationale fut organisée à Lausanne et dans les autres villes du canton ; les jeunes gens de Vevey s'emparèrent de Chillon ; quelques baillifs avaient déjà quitté leur poste ; d'autres, plus confiants dans le pouvoir de LL. EE., continuaient à donner leurs ordres. Le Pays de Vaud présentait à ce moment-là un singulier aspect. Enfin l'impulsion était donnée et la révolution allait recevoir son entier accomplissement.

L'appui de la France, sollicité par les exilés vaudois à Paris, dirigés par Frédéric-César Laharpe, était assuré au Pays de Vaud. L'armée française était à nos portes et n'attendait qu'un signal pour mettre le pied sur notre sol.

Au moment où Berne tentait un dernier effort pour ramener à lui ses sujets et cherchait à réunir nos milices sous le commandement du général en chef de Weiss, pour s'opposer au mouvement révolutionnaire, l'assemblée des délégués des villes et des communes, réunis à Lausanne, se constituait en *Représentation nationale du Pays de Vaud.*

Un incident inattendu devint le prétexte de l'entrée de l'armée étrangère. Ce fut la mort de deux hussards français, escortant un aide-de-camp du général Ménard, chargé d'une sommation pour le général de Weiss, qui furent tués par une patrouille à l'entrée du village de Thierrens.

Le 28 janvier 1798, l'armée française, commandée par Ménard, qui avait son quartier général à Ferney, franchissait notre frontière. Ce général, avertissant l'Assemblée provisoire de son approche, lui enjoignait en même temps de préparer de l'argent et des vivres. « Il me faut environ 700,000 francs, » disait-il, pour pourvoir aux besoins de ma divi- » sion. De plus, ma division doit trouver le 28 cou- » rant, à Nyon, 8500 rations de pain, autant de » viande et de vin, avec 300 rations de foin, de 20 » livres, et de deux tiers de boisseau d'avoine. Il y » aura en outre 9000 rations d'eau-de-vie, de 16 » rations par bouteille. »

Ménard demandait aussi ces provisions pour l'armée du général Rampon, qui, venant de Thonon, avait débarqué à Villeneuve et à Vevey. Et ces préparatifs devaient avoir lieu pour toutes les stations de l'armée.

Le 29, Ménard fit son entrée à Lausanne avec 9000 hommes. Suivi de son état-major, il fut reçu à l'Hôtel-de-Ville par l'Assemblée provisoire, au milieu des plus vives acclamations. Il prononça un discours, auquel répondit le citoyen Glayre, président de l'assemblée.

Partout on se préparait à recevoir les soldats français, partout les populations cherchaient à pourvoir aux exigences de la situation par des dons en argent, ou en denrées. Sur tout le parcours de l'armée, l'animation était immense ; chacun luttait de patriotisme et de dévouement.

L'Assemblée Provisoire, qui siégeait en permanence à Lausanne, recevait continuellement de nouveaux délégués des communes, et de nouvelles adhésions, accompagnées de dons déposés avec enthousiasme sur l'autel de la patrie.

Le siége de cette assemblée, à l'Hôtel de ville, entretenait une animation continuelle sur la place de la Palud. La famille Dapples, qui habitait alors la maison possédée aujourd'hui par M. l'ingénieur Fraisse, était aux premières loges pour contempler ce mouvement de la population lausannoise. Un jour, le père et la mère, assis vers la fenêtre, regardaient passer tous ceux qui allaient contribuer par des dons volontaires au paiement des dépenses nécessaires à leur émancipation et à la défense de la patrie. Auprès d'eux, était leur jeune garçon de dix ans, que cette effervescence patriotique avait vivement ému. Tout à coup, un généreux élan s'empare de son cœur ; il passe dans la salle voisine, prend les prix en argent qui lui avaient été délivrés aux dernières promotions du Collége, sort de la maison à l'insu de ses parents, monte l'escalier de l'Hôtel de ville, heurte à la porte de la salle où siégeait l'Assemblée provisoire, et remet avec bonheur sa petite offrande. Séance tenante, cette assemblée lui délivra l'acte de patriotisme dont voici la copie textuelle :

Union. Concorde.

L'assemblée Générale des Représentants provisoires du Païs de Vaud, a reçû de la part du citoyen Marc-Robert-Charles-Juste Dapples de Lausanne, agé de dix ans, l'offrande patriotique de quatre pièces d'argent, prix de son application dans les études:

Charmée de trouver des sentiments si beaux dans un cœur aussi jeune, Elle a non-seulement décrété mention honorable de ce don ; mais elle a encore appelé dans son sein le jeune citoyen qui en a fait l'offrande, pour lui témoigner les sentiments unanimes dont ses membres sont pénétrés.

Il paraît. L'assemblée lui adresse ses remerciements. Elle se plait à voir en lui un des soutiens de la Patrie. Elle l'assure de sa bienveillance et de son amitié, et elle charge son Président de lui donner l'accolade fraternelle.

Expédié sous le sceau de l'assemblée et les signatures requises, le 31 Janvier 1798.

Chancellerie du païs de Vaud,

VALIER, *secretaire*. MIÉVILLE.

(L. S.)

Nous remercions M. Dapples d'avoir bien voulu nous confier cette pièce intéressante, et nous saisissons cette occasion pour prier ceux de nos lecteurs qui possèdent des documents de ce genre ou d'autres renseignements curieux sur notre histoire nationale, de bien vouloir penser à nous.

L. M.

Nous empruntons au *Démocrate* les détails suivants sur la fête donnée, le jour de l'an, par la jeunesse d'Avenches :

Un piquet de cavaliers, rappelant, par leur costume, les hussards allemands, ouvrait et fermait la marche d'un nombreux cortége, où se voyait d'abord une troupe de hallebardiers suisses aux couleurs traditionnelles, précédés de tambours et suivis d'une musique ; — puis cinq druides couronnés de lierre et portant un autel ; — un corps de soldats helvétiens. Ensuite, venaient le groupe de l'indépendance vaudoise, celui des saisons, et enfin le char de la liberté, protégé par les milices nationales.

Après avoir parcouru, en bon ordre, la principale rue de la ville, le cortége s'est arrêté pour exécuter des représentations aussi variées qu'intéressantes. En voici un court et incomplet narré.

L'étranger a envahi le sol sacré de la patrie et causé d'affreux malheurs. Les Helvétiens s'arment pour prendre une éclatante revanche; mais avant d'agir, leur chef va consulter les prêtres. En prédisant des succès glorieux, les druides remplissent de joie les soldats qui font bruyamment résonner leur chant de guerre, tout en exécutant des danses caractéristiques. C'était très bien, sauf pour ceux des acteurs qui commettaient l'anachronisme de fumer; au temps dont ils rappelaient la mémoire, le tabac était encore dans l'inconnue Amérique!

La parole est au 3me groupe. Un acteur, costumé comme les magistrats du commencement de ce siècle, déclame avec feu les quatre premières strophes de la belle poésie d'Hosemann sur la liberté. Dès qu'il a terminé, un second annonce l'heureuse nouvelle que, grâce à l'intervention bienveillante du Premier consul, le Pays de Vaud est devenu le 19e canton de la Confédération helvétique. L'arbre de la liberté est planté ; le drapeau vert et blanc, à la devise expressive, est arboré. L'agriculteur, le vigneron, l'artisan, l'enfant, la femme, viennent successivement prêter le serment civique. Le peuple, représenté par toutes ses classes, danse une joyeuse ronde autour de l'emblématique sapin, cela en chantant avec entrain l'admirable hymne du doyen Curtat, que les petits-fils entendent avec plaisir après leurs grand'pères. Il faut dire que c'était aussi bien exécuté que bien combiné.

Voici venir le groupe des saisons. Par des costumes et des emblèmes bien choisis, il rappelle les travaux des divers mois de l'année. Chantez, dansez, charmants garçons, gracieuses jeunes filles ; nous avons du plaisir à vous voir et à vous entendre : nous vous admirons, quoique nous soyons sûrs qu'une autre fois il y aura plus de mesure, plus d'accord dans vos voix et dans vos pas.

Voyez à l'extrémité ce char majestueux! Sur un trône élevé, une jeune fille, coiffée du bonnet phrygien, figure la Liberté ; elle tient dignement l'étendard national, et brandit un glaive pour le défendre. Les miliciens sont là pour la protéger : c'est tout à fait leur rôle. De nombreux enfants, figurant le peuple suisse dans ses divers costumes, accompagnent la déesse. Tous chantent avec animation. Si les voix sont faibles, n'oublions pas que les acteurs sont bien jeunes et gagneront avec l'âge et l'exercice.

Tant de bonne volonté de la part des jeunes et dévoués acteurs méritait un témoignage public de reconnaissance. M. Vallotton-Aubert, se faisant l'organe des nombreux spectateurs accourus du dehors, les remercia par une chaleureuse improvisation.

Lausanne, le 12 janvier 1870.

Messieurs,

Veuillez me permettre quelques réflexions qui m'ont été suggérées par certaines paroles prononcées dans un cours public qui se donne actuellement à Lausanne.

Chacun sait comment les étrangers sont accueillis dans notre aimable contrée ; non pas aussi bien, mais beaucoup mieux que les citoyens du pays. On les entoure, on les protége, tous les emplois leur sont libéralement ouverts. Aussi, le premier soin de quelques-uns d'entr'eux, dès qu'ils se voient en position de réussir, consiste à rabaisser le peuple vaudois. Les uns disent que l'intelligence des Vaudois est trop faible pour comprendre les profondeur